

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUIN 2020 A 20H00

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BEGIN Damien, BIANCONE Gilles, BRUGIERE Corinne, ECOFFET Florian, FERRRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, LEGELEY Marielle, ROBERT Marc, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, SCRIBOT Daniel,

ABSENTS EXCUSES : JURET Jean-Sébastien

1. Présentation par la société VALECO du projet éolien

La société Valeco nous présente durant 15 minutes le futur projet éolien qui va se situer sur les communes de Chaignay et Villecomte. S'en suit un échange durant 1 heure pour répondre à nos questions. Il est convenu avec la société Valeco d'organiser une réunion avec un directeur du groupe pour discuter de façon plus précise des différentes possibilités d'investissement pour la commune, et des 1% dont nous pouvons disposer pour des projets de développement durable.

Séance du Conseil Municipal ouverte à 21h15

Le secrétaire de séance est SALIGNON Etienne

Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération – vote des taux des taxes foncières

Le Maire, Gilles BIANCONE, propose que les taux ne soient pas augmentés cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 13 pour,

Décide de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020, soit :

Taxe foncière (bâti) : 12.81 %

Taxe foncière (non bâti) : 38.45 %

Une information sera diffusée aux habitants dans le bulletin

3. Délibération liste de la CCID

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Il explique que bien que les membres de cette commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, il appartient néanmoins au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le code général des impôts.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune.

S'agissant des communes de moins de 2000 habitants, la commission doit comprendre le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Il poursuit en indiquant que les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont strictes, à savoir :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans au minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, CFE) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il indique que la liste dressée par le conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

La liste doit ainsi comporter 24 noms pour les communes de moins de 2000 habitants.

En outre, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être choisi parmi les propriétaires de bois ou forêts, il convient donc lors de l'établissement de la liste, de le préciser à l'attention du directeur des services fiscaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL propose la liste de présentation des commissaires suivante :

Cette liste est consultable en mairie durant les heures d'ouverture.

4. Travaux point à temps sur les voies communales

Le groupement de commande de la COVATI, a retenu l'entreprise EUROVIA.

Lors du précédent mandat Jean-Sébastien JURET avait demandé un devis concernant les rues à refaire en point à temps. Celui-ci a été présenté aux conseillers.

Le conseil donne son accord pour la réalisation des travaux par la Sté EUROVIA. Jean-Sébastien JURET est en charge du dossier. **Il n'y a pas de subvention pour ces travaux d'entretien de voie.**

5. Point sur la participation citoyenne aux différents comités consultatifs

Nous avons reçu quelques demandes de participation des habitants, qui seront rajoutées aux listes existantes. Il reste, bien sûr, possible de s'inscrire à tout moment.

6. Proposition d'ajout à la liste des comités consultatifs

Le maire avec l'assentiment de ses 3 adjoints nous fait part de son envie de créer un « comité consultatif enfants » qui regrouperait des enfants du village âgés de 7 à 15 ans afin de les faire participer à la vie de celui-ci et recueillir leurs idées, leurs envies sur le village, l'école... L'ensemble du conseil approuve cette proposition. Rachelle FERRAND aura en charge ce Comité Consultatif Enfants.

7. Proposition de base de travail immédiat pour les commissions et les comités consultatifs

Comité communication :

- Retravailler les différents supports existants : Chai 'news, feuille de choux, site internet, Petit Casnédois...
- Récolter les mails des habitants qui le souhaitent
- Terminer le petit Casnédois 2020 pour la fin de l'année et travailler sur de nouveaux articles 2021. Nous grouperons 2021 à 2020.

Comité enfants :

- Réflexion à faire sur le contenu que nous souhaitons y mettre et sous quel délai... Rachelle Ferrand se propose de nous présenter un projet lors du prochain conseil municipal.

Comité patrimoine :

- Positionnement du panneau du chemin du Tillia
- Nettoyage des calvaires
- Nettoyage de la source de Mettepain
- Jardin participatif
- Restauration des statues de l'église : Dossier et informations à récupérer auprès de Marie-Ange CHAUME LAGOUTE si celle-ci n'intègre pas le Comité Patrimoine.

Comité travaux :

- Rue neuve
- Réparations Voiries
- Préparation du bornage terrains acquis

Comité éolien :

- Jean-Michel Goberot transmettra un compte rendu de la présentation VALECO.
- Réunion à programmer avec la participation de VALECO

Comité Plu :

- Présentation de la refonte du PLU lors du prochain conseil par la société DORGAT

8. Informations données sur l'ouverture de la bibliothèque

Marc ROBERT fait le point

- Procédure mise en place avec la bibliothèque et la mairie
- Commande de protections réalisée (masque et gel hydro-alcoolique)
- Procédure mise en place pour le nettoyage et la désinfection de la bibliothèque
- Procédure mise en place pour rendre les livres et les emprunter sans contact par les bénévoles
- Traçabilité des bénévoles présents avec signature obligatoire

Depuis la mise en place de ces nouveaux protocoles tout se passe bien, bénévoles et utilisateurs de la bibliothèque sont heureux de voir que celle-ci fonctionne de nouveau.

Monsieur le Maire remercie Marc ROBERT pour le travail accompli.

9. Point Chai'news

A débattre au sein du comité communication,

Différentes questions qui font suite aux dernières publications et échanges « limites » :

- Qui gère ? Comment modérer certaines personnes ? Comment faire le tri ?

10. Point RGPD (Règlement général sur la protection des données)

Le CDG de Côte-d'Or est toujours en cours de travail sur le RGPD depuis 2018. A ce jour, la commune n'a pas plus de détail sur sa mise en place par leur service.

Anne ROUSSEAU et notre secrétaire Valérie, se renseignent auprès de TERNUM-BFC, anciennement E-Bougogne pour une aide sur cette mise en place du RGPD.

11. Point sur le dossier expulsion logement communal

Pour information : le dossier d'expulsion suite aux impayés suit son cours. Le Maire a répondu aux questions posées par la Préfecture. Monsieur le Maire précise que l'assurance « Loyers impayés » contractée lors de la signature du contrat de gestion externe, couvre le montant dû par le locataire délictueux. La durée de cette couverture est illimitée dans le temps.

12. Point sur le terrain occupé au champ de tir

Les gendarmes ont rencontrés le maire à ce sujet.

La procédure d'expulsion est arrêtée tant que la personne n'a pas d'adresse postale. Corinne BRUGIERE se renseigne sur la légalité de la mise en place d'une boîte postale en mairie. Elle se renseigne également sur des alternatives à cette demande de boîte postale émises par la gendarmerie, l'assistance sociale et le concerné.

13. Questions diverses

- Prochain conseil fixé au 16/07/2020 à 20h
- Monsieur le Maire et sa Secrétaire prennent RDV le vendredi 3 juillet, avec le TPG, pour préparer le budget à voter.
- Réunion commission finances fixée au 06/07/2020 à 19h. Commission fermée et à huis clos.
- Réflexion à faire sur la création d'un site internet qui pourrait regrouper les infos de la mairie, des associations, les événements à venir....
- Création d'une base de données de type « serveur » pour les membres du conseil, à mettre en place rapidement. Perrine, Marc propose une ébauche à la prochaine réunion Maire/Adjoints.
- Point sur la vitesse dans le village : Monsieur le Maire précise que la Municipalité ne peut décider d'abaisser la vitesse sur des routes dépendant du Conseil Départemental (soit la majorité de nos rues...) sans validation du CD. Monsieur le Maire informe qu'un dossier de demande a été transmis à M. Sébastien ASPERT nouveau responsable du centre CD d'Is sur Tille. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.
- Réflexion à faire sur la pose de panneau « priorité à droite dans toute la commune » aux entrées de Chaignay
- Le prochain Conseil Municipal sera ouvert à la population sous le strict respect des gestes barrières COVID 19.

La séance est levée à 23h50